

## Renouveler son Certiphyto : VIVEA s'engage à nouveau !

**2009 : les premières formations Certiphyto étaient mises en place et financées par VIVEA dans le cadre d'une expérimentation.**

Près de 347 000 chefs d'exploitation se sont ainsi formés de 2009 à 2014 afin d'obtenir leur certificat « Certiphyto » leur permettant d'acheter des produits phytopharmaceutiques parce que certifiés sur la maîtrise de la protection, l'usage des produits et ayant acquis des bases quant à la réduction de ces intrants.

**10 ans : c'était la durée de validité du premier certificat pour les chefs d'exploitation.** Les premiers certificats ayant été délivrés par FranceAgrimer au second trimestre 2010, le renouvellement va donc se mettre en place en cette fin d'année.

VIVEA finance déjà la formation obligatoire pour le renouvellement du Certiphyto concernant les prestataires de service depuis 2015, ce renouvellement étant obligatoire tous les 5 ans. Ce sera désormais le rythme du renouvellement pour les exploitants agricoles, décision prise depuis 2015 par les pouvoirs publics.

**2019 : lancement du renouvellement du Certiphyto pour les chefs d'exploitation.**

Nous nous engagerons à nouveau dans le financement des formations pour les chefs d'exploitation au regard des certificats délivrés par région et par année. Plusieurs modalités sont mises en œuvre pour renouveler ce certificat et la formation reste un dispositif apprécié de nos contributeurs.

Pour répondre à leurs demandes, VIVEA labellise un parcours de 14 heures de formations « Ecophyto » réalisé dans les 3 années précédant le renouvellement du certificat. Ce dernier est repéré dans les bases de données VIVEA et un module à distance de deux heures, pédagogique, ludique, accessible par smartphone, tablette ou ordinateur, permettra à chacun de compléter la formation et de renouveler son certificat.

Découvrez ci-après ce nouveau dispositif, conçu pour accompagner les chefs d'exploitation dans le renouvellement de leur certificat.

*Béatrice Dingli,  
Directrice générale*

### ► COMMENT RENOUVELER MON CERTIPHYTO

Vous êtes chef-fe d'entreprise agricole, à partir de 2020 et selon la date de validité de votre certificat, vous allez renouveler votre Certiphyto pour 5 ans. Trois modalités vous sont proposées :

- soit suivre une formation dédiée de 7 heures en présentiel,
- soit réussir un test sur le programme (ou les contenus) de formation du certificat,
- soit avoir participé ou participer à une formation labellisée Ecophyto par VIVEA, à laquelle s'ajoutera un module de formation court à distance.



Formation labellisée  
**ECOPHYTO**  
par **vivea**

Les formations labellisées Ecophyto par VIVEA sont des formations qui vous permettent de perfectionner vos connaissances et vos pratiques afin de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques ou d'avoir recours à des méthodes alternatives à ces produits et d'en diminuer les risques et les impacts.

# DOSSIER

## ► RENOUELER SON CERTIPHYTO GRÂCE AUX FORMATIONS LABELLISÉES ET AU MODULE À DISTANCE

### MODE D'EMPLOI



#### ÉTAPE 1

Vous suivez une ou plusieurs formations labellisées Ecophyto pour une durée totale minimale de 14h. Pour être prises en compte dans le cadre du renouvellement du certificat, elles devront avoir été suivies après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et durant les 3 années précédant le renouvellement.



#### ÉTAPE 2

Vous complétez votre formation par un module à distance (2h) sur la réglementation et l'environnement, la protection de la santé des utilisateurs et la sécurité de l'application. Vous suivez ce module au moins 4 mois avant la fin de validité de votre certificat.



#### ÉTAPE 3

À l'issue de votre parcours de formation, vous téléchargez une attestation de formation sécurisée sur le site internet de VIVEA.



#### ÉTAPE 4

Vous utilisez cette attestation pour faire votre demande de renouvellement sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### ► COMMENT TROUVER UNE FORMATION LABELLISÉE ?

- Un logo vous permet de les identifier sur les plaquettes des organismes de formation et sur le moteur de recherche des formations disponible sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr) et sur l'appli VIVEA.
- Vous en avez déjà sûrement suivie, pour le savoir consulter votre compte.

Cliquer sur « mon compte » puis « mes formations financées » [accès au tutoriel](#)



## ► COMPLÉTER VOTRE PARCOURS DE FORMATION AVEC LE MODULE A DISTANCE

DES VIDÉOS, DES PHOTOS, DES QUIZZ, UN PARCOURS DE FORMATION LUDIQUE, PRÉCIS, RICHE, ADAPTÉ À VOTRE RYTHME.



UN MODULE ADAPTÉ À VOS BESOINS. DES CONTENUS QUE VOUS POURREZ TÉLÉCHARGER ET CONSERVER.



UNE FORMATION QUI VOUS INVITE À LA DÉCOUVERTE ET À L'EXPERTISE.



« UTILE, REMARQUABLE, ENGAGEANT »

Pour suivre le module à distance, vous connecter via le site Agro Sup Dijon <https://inscription-certiphyto.ead.agrosupdijon.fr>

Pour toute information, contacter Agro Sup Dijon par mail à l'adresse suivante : [cnpr-certiphyto@agrosupdijon.fr](mailto:cnpr-certiphyto@agrosupdijon.fr)

Découvrez les modalités pour renouveler votre certificat